

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

 Paix – Travail – Patrie

 MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
 ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

 REGION DE L'OUEST

 DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX

 COMMUNE DE BATIE

 SECRETARIAT GENERAL

 STRUCTURE INTERNE DE GESTION
 ADMINISTRATIVE DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

 Peace – Work – Fatherland

 LOCAL DEVELOPMENT AND
 DECENTRALISATION MINISTRY

 WEST REGION

 UPPER PLATEAUX DIVISION
 ***** BATIE
 COUNCIL
 ***** GENERAL
 SECRETARIAT

 INTERNE ADMINISTRATIVE
 STRUCTURE OF CONTACTS
 MANAGEMENT

ADDITIF N°002 au DAO N° 004/AONO/C-BATIE/CIPM-TBEC/2025 POUR LES TRAVAUX CONSTRUCTION
 DE CERTAIN EDIFICES PUBLICS DANS LA COMMUNE DE BATIE, DEPARTEMENT DES HAUTS-PLATEAUX (EN PROCEDURE D'URGENCE)

AU LIEU DE

PAGE 118 (BPU)

Lot 01

| | | | | |
|-----|---|----------------|--|--|
| 103 | <p>Amené et repli du matériel</p> <p>Ce prix rémunère au FORFAIT dans les conditions générales l'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'exécution de toutes les tâches du Détail quantitatif. Ce prix sera payé au forfait versé pour 50 % de sa valeur lorsque la totalité du matériel concerné défini par le projet d'exécution approuvé aura été livrée sur le chantier. La seconde partie du forfait (50 % restants) sera versée après la réception provisoire lorsque la totalité du matériel aura été repliée et les lieux occupés remis en état.</p> <p>Il s'agit des matériels tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pelle excavatrice pour l'extraction du matériau et le chargement ; - les camions - compacteur ; - nivelleuse ; <p>Le Forfait à Un million cinq cent mille Francs CFA</p> | FF | | |
| 201 | <p>Démolition de certaines maçonneries</p> <p>Ce prix rémunère au mettre carré la démolition des murs existant</p> <p>Il comprend :</p> <p>la démolition des maçonneries ;</p> <p>les étalements nécessaires pour supporter le reste de la structure</p> <p>L'évacuation des extrants à la décharge indiquée par la Mairie;</p> <p>Et toutes sujétions.</p> <p>Le Mètre caré à Francs CFA</p> | M ² | | |

LIRE PLUTOT...

PAGE 118 (BPU)

Lot 01

| | | | |
|-----|---|----|----------------|
| | Amené et repli du matériel Ce prix rémunère au FORFAIT dans les conditions générales l'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'exécution de toutes les tâches du Détail quantitatif. Ce prix sera payé au forfait versé pour 50 % de sa valeur lorsque la totalité du matériel concerné défini par le projet d'exécution approuvé aura été livrée sur le chantier. La seconde partie du forfait (50 % restants) sera versée après la réception provisoire lorsque la totalité du matériel aura été repliée et les lieux occupés remis en état. Il s'agit des matériels tels que : - pelle excavatrice pour l'extraction du matériau et le chargement ; - les camions - compacteur ; - nivelleuse ; Le Forfait à _____ Francs CFA | | |
| 103 | Notice d'impact environnemental Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat la réalisation de la NIE. Il comprend notamment : - l'élaboration des TDR en collaboration avec le DDEPDEED/HP ; - la production du rapport de la NIE en 04 copies - et toutes sujétions spéciales de mise en œuvre selon les règles de l'art. Il s'applique au forfait. | FF | |
| 104 | Démolition de certaines maçonneries Ce prix rémunère au mettre carré la démolition des murs existant Il comprend : la démolition des maçonneries ; les étayements nécessaires pour supporter le reste de la structure L'évacuation des extrants à la décharge indiquée par la Mairie; toutes sujétions. Le Mètre caré à _____ Francs CFA | Et | M ² |

AU LIEU DE

PAGE 129 (BPU)

Lot 02

| | | | |
|-----|--|----------------|--|
| | Grille métallique en fer 6/10, 0.60 m de hauteur en façade Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat la mise en place d'une grille métallique antivol de 120 x 120 cm. Il comprend notamment : - la fourniture de la grille métallique avec pattes de scellement ; - l'application de deux couches d'antirouille ; - la pose de la grille métallique ; | | |
| 401 | | M ² | |

Lire plutôt

PAGE 129 (BPU)

Lot 02

| | | | | |
|-----|---|----------------|--|--|
| 501 | <p>Grille métallique en fer 6/10, 0.60 m de hauteur en façade</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat la mise en place d'une grille métallique antivol de 120 x 120 cm. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- la fourniture de la grille métallique avec pattes de scellement ;- l'application de deux couches d'antirouille ;- la pose de la grille métallique ;- et toutes sujétions. <p>Il s'applique à l'unité de grille métallique</p> | M ² | | |
|-----|---|----------------|--|--|

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Copies :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP
- Préfet / HP ;
- Président CIPM Batié
- Affichage chrono

Batié, le 11 MARS 2025

Le Maire (Autorité Contractante)

